

COMMUNE DE SOUPROSSE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Préambule

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la Commune par cet article, dont un extrait figure ci-après :

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1, modifié par ordonnance n°2011074 du 26 novembre 2018, art 6, et modifié par la loi n°2011317 du 28 décembre 2018, article 191(V)

« ...Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article... »

Cette note est disponible sur le site internet de la Commune www.souprosse.fr

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2019 du budget principal et budgets annexes de la commune de SOUPROSSE.

Le compte administratif a été approuvé en date du 10 février 2020 par le conseil municipal.

En 2019, la commune compte 3 budgets :

- **Budget principal**
- **Budget annexe irrigation**
- **Budget annexe Lotissement Les Terrasses de l'Adour**

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le budget 2019 a été voté par le conseil municipal le 18 mars 2019.

La section de fonctionnement présente un budget équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 322 017,00 €

Le conseil municipal a maintenu les taux des 3 taxes pour 2019 :

Taxe d'habitation : 13,15 %

Taxe foncière sur le bâti : 14,82 %

Taxe foncière sur le non bâti : 42,93 %

La section d'investissement s'équilibre avec un montant de dépenses et de recettes de 1 077 690,00 €.

1- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement 2019

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, les indemnités des élus, l'entretien des bâtiments, de la voirie, les achats de matières premières, l'atténuation de produits, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts.

Etat des dépenses de 2016 à 2019

CHAPITRES	DEPENSES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
011	Charges à caractère général	223 958,06	238 573,25	210 757,23	260 605,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	336 945,40	357 599,58	350 690,85	359 127,83
014	Atténuations de produits				16 073,00
65	Autres charges de gestion courante	93 393,83	84 947,68	86 837,77	91 981,15
66	Charges financières	42 216,57	41 266,58	38 233,04	35 138,16
67	Charges exceptionnelles	881,85	17 904,10	750,00	727,25
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		126 138,83	5 277,15	5 277,15
	Total dépenses fonctionnement	697 395,71	866 430,02	692 546,04	768 930,51

Les dépenses de fonctionnement ont subi une augmentation de 11,03 % par rapport à 2018.

Le chapitre 011 charges à caractère général présente une augmentation de 23,65 %. Le compte 60631 est en nette augmentation due principalement aux dépenses de fournitures pour les travaux effectués en régie pour la construction de la Maison d'Assistants maternelles. Les dépenses sont maîtrisées en matière d'énergie, entretien des bâtiments publics et du matériel roulant.

Les charges de personnel sont en augmentation de 2,41 %, suite à l'embauche d'un emploi aidé au sein des services techniques et aux heures supplémentaires réalisées par le personnel technique sur le réseau communal d'irrigation.

L'effectif du personnel communal est composé comme suit :

- 8 agents titulaires à temps complet
- 1 agent titulaire à temps non complet
- 1 CDD
- 1 contrat CUI PEC (parcours emploi compétences)
- 1 contrat apprentissage

L'article 739223 représente les dépenses liées au FPIC pour un montant de 15 866,00 €.

Les autres charges de gestion courante sont en progression de 5,92 %. Cela s'explique principalement par la hausse de la cotisation au SDIS et les travaux d'extension EP (éclairage public) Route de Meilhan.

Les charges financières sont en nette diminution (fin d'un emprunt en 2019).

Les amortissements représentent 5 277,15 € (enfouissements réseaux).

Recettes de fonctionnement 2019

Les recettes de fonctionnement en 2019 sont réparties comme suit :

- Recettes encaissées au titre des redevances cantine, accueil périscolaire et transport ALSH : 36 698,20 €
- Mise à disposition personnel communal auprès de la CCPT pour les TAP et l'instruction des ADS : 17 028,08
- Les impôts locaux et taxes : 543 475,67 € sont en augmentation de 6,39%
- Les dotations représentent une part importante des recettes de la collectivité (DSR en augmentation de 7,37 %)
- Les revenus des immeubles pour 93 508,96 € (loyers communaux et réservations de salles)
- Les immobilisations corporelles concernent les travaux en régie effectués par le personnel communal pour un montant de 145 944,48 € (principalement les travaux à la MAM et à l'ancienne poste).

Etat des recettes de 2016 à 2019

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
013	Atténuations de charges	1 479,19	5 962,41	712,47	439,68
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	57 244,71	62 715,49	85 190,66	91 106,50
73	Impôts et taxes	490 611,00	491 984,90	510 844,25	543 475,67
74	Dotations, subventions et participations	247 175,95	228 321,54	216 257,25	214 515,26
75	Autres produits de gestion courante	97 647,46	91 730,52	94 932,18	96 639,25
76	Produits financiers	6,53	6,09	6,09	6,09
77	Produits exceptionnels	32 803,23	66 615,15	28 263,54	13 890,78
002	Excédent de fonctionnement reporté	654 710,30	733 382,61	622 975,02	526 565,11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 152,41	207 551,02	59 929,69	145 944,48
	Total recettes de fonctionnement	1 664 830,78	1 888 269,73	1 619 111,15	1 632 582,82

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de la dette, dépenses d'équipement) Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement de la dette en capital.

La CAF brute 2019 s'élève à 342 364,35 €.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette 2019 s'élève à 270 233,00 €.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

2- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec des projets d'investissement (DETR, Fonds européens, fonds de concours,...), le recours à l'emprunt.

Dépenses d'investissement 2019

Etat des dépenses de 2016 à 2019

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
16	Emprunts et dettes assimilés	116 470,32	102 747,34	103 590,16	80 391,57
21	Immobilisations corporelles	40 542,59	371 839,72	167 110,89	48 991,48
23	Immobilisations en cours	54 115,47	56 549,58	61 763,37	171 000,78
26	Participations et créances rattachées à des participations				
001	Déficit d'investissement reporté	49 256,35	172 412,46	353 354,69	26 585,57
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 152,41	207 551,02	59 929,69	145 944,48
041	Opérations patrimoniales		66 861,79		282 120,11
	Total dépenses investissement	343 537,14	977 961,91	745 748,80	755 033,99

Les principales dépenses d'investissement de la collectivité réalisées en 2019 :

Opération 1802 : Maison d'Assistantes Maternelles 104 281,74 €

Opération 1804 : Réhabilitation Immeuble ancienne Poste en 2 logements 57 704,84 €

Opération 1905 : Voirie 28 296,30 €

Opération 1907 : Construction d'un multiple rural 9 014,20 €

Opération 803 : sécurisation groupe scolaire et achat mobilier 7 621,46 €

Recettes d'investissement 2019

Etat des recettes de 2016 à 2019

CHAPITRES	RECETTES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
10	Dotations, fonds divers et reserves	122 351,21	272 922,50	481 962,05	447 503,13
13	Subventions d'investissement reçues	47 873,47	157 714,10	230 924,43	27 304,79
16	Emprunts et dettes assimilés	900,00	970,00	450,00	660,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	549,60	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	126 138,83	5 277,15	5 277,15
041	Opérations patrimoniales	0,00	66 861,79	0,00	282 120,11
	Total recettes investissement	171 124,68	624 607,22	719 163,23	762 865,18

3- Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 72 131,12 € en 2019 contre 95 249,08 en 2018. L'endettement par habitant représente 63,55 €.

(population INSEE au 1^{er} janvier 2019 : 1 135 habitants)

Le remboursement en capital de l'annuité d'emprunt due au SYDEC pour les travaux d'enfouissement de réseaux EP représente 8 000,45 € (compte 16876).

La structure de la dette ne représente pas de danger ; 100 % des prêts sont à taux fixe avec un indice euro.

4- Les ratios de la Commune

(population INSEE au 1^{er} janvier 2019 : 1 135 habitants)

(population INSEE au 1^{er} janvier 2018 : 1 114 habitants)

RATIOS	Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art.L2313-1 du CGCT)	2019	2018
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	544,23 €/hab	563,14 €/hab
Ratio 2	Produits des impositions directes/population	261,89 €/hab	259,12 €/hab
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	845,87 €/hab	840,40 €/hab
Ratio 4	Dépenses équipement brut / population	322,41 €/hab	259,24 €/hab
Ratio 5	Encours dette/population	646,79 €/hab	723,73 €/hab
Ratio 6	Dotation Globale Fonctionnement /population	155,22 €/hab	155,20 €/hab
Ratio 7	Dépenses personnel/Dépenses Réelles Fonctionnement (DRF)	58,13%	55,90%
Ratio 8	Marge autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement dette en capital)/RRF	72,71%	78,07%
Ratio 9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (RRF)	38,11%	30,84%
Ratio 10	Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	76,46%	86,11%

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Les résultats de clôture 2019 du budget annexe irrigation s'établissent comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement : 279 670,17 €
- Déficit de la section d'investissement : 166 300,50 €

1- La section de fonctionnement

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2018	Réalisé 2019
011	Charges à caractère général	103 544,96	113 375,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 365,00	12 500,00
65	Autres charges de gestion courante	47 692,60	53 849,14
66	Charges financières	1 121,79	2 027,58
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	419 882,47	26 827,51
	Total dépenses fonctionnement :	584 606,82	208 579,83

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2018	Réalisé 2019
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	205 777,35	226 160,28
73	Impôts et taxes	0,00	29 913,00
75	Autres produits de gestion courante	2,05	1,05
77	Produits exceptionnels	11 277,24	13 276,69
002	Excédent de fonctionnement reporté	82 026,72	544,04
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	377 067,50	218 354,94
	Total recettes fonctionnement :	676 150,86	488 250,00

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'établissent à 208 579,83 € ;

Elles se composent en premier lieu des charges à caractère général (charges d'électricité, entretien stations et réseaux, assurance bris de machines, redevance agence eau Adour Garonne...).

Ces dépenses sont complétées par les dépenses de personnel (agents services techniques de la commune mis à disposition du service irrigation), la redevance CACG, les intérêts de la dette et l'amortissement des équipements.

Les recettes de fonctionnement 2019 s'élèvent à 488 250,00 €.

Elles se composent comme suit :

- Refacturation des frais de campagne irrigation aux irrigants
- Remboursement TICFE 2016
- Divers produits exceptionnels (droits d'entrée au réseau...)
- Amortissements des subventions perçues

2- La section d'investissement

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2018	Réalisé 2019
16	Emprunts et dettes assimilés	11 000,00	22 000,00
21	Immobilisations corporelles	45 368,25	72 922,29
23	Immobilisations en cours	457 136,04	25 638,87
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	215 342,01
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	377 067,50	218 354,94
	Total dépenses investissement :	890 571,79	554 258,11

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2018	Réalisé 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	91 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	270 130,10
16	Emprunts et dettes assimilés	220 000,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	35 347,31	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	419 882,47	26 827,51
	Total recettes investissement :	675 229,78	387 957,61

En investissement, les travaux de restructuration de la station de pompage et des surpresseurs sont terminés et les travaux de modernisation se poursuivent.

Les dépenses d'équipement engagées ont nécessité le recours à l'emprunt. L'encours de la dette au 31/12/2019 est de 187 000 €.

En recettes d'investissement on retrouve l'affectation du résultat 2018 pour 91 000 €, les subventions d'équipement pour l'opération de restructuration de la station de pompage et des surpresseurs (Région Nouvelle Aquitaine et Agence de l'Eau Adour Garonne) et les opérations d'ordre entre sections (amortissement des équipements)

COMpte ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR

Le résultat de clôture 2019 laisse apparaître un excédent d'investissement cumulé de 81 549,76 €.

Au 31 décembre 2019, il reste 6 lots à vendre sur les 28 lots de la phase I.

Fait à SOUPROSSE, le 10 Février 2020

Le Maire,
Christian DUCOS



